

Vespasien et aventicum

Autor(en): **Golliez, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VESPASIEN ET AVENTICUM

Chacun sait que l'empereur Vespasien, non seulement fut le protecteur de l'ancienne Aventicum, mais qu'il en fut le bienfaiteur, et qu'il lui témoigna une affection particulière en la comblant de ses largesses et de ses faveurs. C'est à lui surtout, et à son fils et successeur Titus, que cette ville dut jadis son importance, comme capitale de l'Helvétie romaine, ainsi que sa prospérité et sa splendeur.

Il semble donc qu'il doive être intéressant, pour nos concitoyens, d'apprendre quelles furent les relations de Vespasien avec Aventicum, avant son élévation à l'empire, et ce qui dut provoquer, en conséquence, la faveur et la bienfaisance dont elle fut l'objet de sa part, lorsqu'il fut empereur.

C'est ce que nous nous proposons de faire connaître ici, en résumant, autant que possible, d'après son historien Suétone, ainsi que d'après d'autres sources, la carrière de Vespasien avant son élévation.

Titus Flavius, tels étaient ses noms patronymiques. Il appartenait à la famille flavienne, qui, sans être des plus anciennes, rendit des services à la république.

Le grand-père de Vespasien était Titus Flavius Petro (d'autres disent Petronius), originaire de Reate, en Sabinie. Son fils — père de Vespasien — prit de là le nom de *Sabinus*. Il fut receveur en Asie, où il laissa la réputation d'un homme intègre. Il se retira ensuite à Aventicum, en Helvétie, où il s'adonna à la profession de banquier (*fenus exer-*

civit, dit Suétone). On peut conclure de là que cette ville avait alors quelque importance commerciale.

Sabinus eut de sa femme, Vespasia Polla, deux fils. L'aîné, nommé Sabinus, du nom de son père, devint préfet de Rome (*præfectus Urbis*). Le cadet fut appelé Vespasianus, du nom de sa mère. Vespasia Polla était née à Nursie, d'une famille considérée; son père avait été trois fois tribun militaire, son frère avait rang de sénateur et s'éleva jusqu'à la préture.

Vespasien ne naquit pas à Aventicum, comme quelques-uns l'ont cru, mais dans un petit bourg appelé Phalacrin, près de Réate, au pays des Sabins, cinq ans avant la mort de l'empereur Auguste, c'est-à-dire en l'an 762 de Rome. Il fut élevé à Cosa, en Etrurie, par son aïeule maternelle, appelée Tertulla.

Par le crédit de son aïeul maternel, et par celui de son père, Vespasien fut appelé, jeune encore, à des fonctions importantes, d'abord comme tribun militaire dans la Thrace, puis comme préteur à Crète et dans la Cyrénaïque. Il fut ensuite édile et préteur. Sous Claude, il commanda en second comme *legatus legionis* sous les ordres d'Aulus Plautius et de Claude lui-même; envoyé en Bretagne, il livra trente combats, soumit deux peuples puissants, prit plus de vingt villes et conquit l'île de Vectis, aujourd'hui Wight. Il reçut les ornements triomphaux, fut honoré d'un double sacerdoce et même du consulat, qu'il n'exerça, il est vrai, que deux mois ¹.

¹ Il avait été nommé en remplacement d'un consul qui, étant décédé, n'avait pas terminé l'année pour laquelle il avait été élu.

Sous Néron, il fut proconsul en Afrique, et s'acquitta de ces fonctions très intègrement et avec beaucoup de mérite (*integerrime nec sine magna dignatione*), et s'acquit ainsi l'estime et la reconnaissance de ses administrés, à cette exception près, dit Suétone, qu'on lui jeta des raves dans une sédition. Il ne s'enrichit pas, comme le firent tant d'autres hauts fonctionnaires impériaux, par des pillages et par des exactions ; il sacrifia même une partie de sa fortune à ses hautes fonctions. Il dut aussi, pour se créer des ressources, s'adonner au commerce de mulets¹, ce qui lui fit donner, par quelques-uns, le sobriquet de *Mulio*, c'est-à-dire muletier.

Il perdit la faveur de Néron. L'ayant en effet accompagné dans un voyage en Grèce, il avait le mauvais goût de s'absenter quand le prince chantait, ou, grief plus grave encore, de s'endormir pendant la représentation. Il n'en fallut pas davantage pour s'attirer la disgrâce de l'empereur.

Il se retira alors à Aventicum, auprès de son père. Ce dernier mourut peu après.

Après la mort de leur père, Vespasien et son frère Sabinus ne quittèrent pas Aventicum. Ils y continuèrent sans doute les affaires de banque et le commerce et accrurent ainsi la fortune paternelle².

A Aventicum, les deux frères surent acquérir, par leur honorabilité, par leurs procédés et par leurs talents reconnus, l'estime et la considération

¹ Et d'esclaves.

² Petit-fils d'un percepteur d'impôts, fils d'un publicain et banquier, marchand lui-même, Vespasien paraît avoir fort bien entendu la gestion de ses finances. Empereur, le seul défaut qu'on lui ait reproché est une insatiable cupidité.

des habitants de cette ville, qui les leur témoignèrent en les appelant aux premières magistratures municipales.

Ce fut pendant le séjour de Vespasien à Aventicum qu'éclata, en l'an 66, la grande insurrection du peuple juif. Les juifs battirent leur gouverneur et le proconsul d'Asie. Vespasien fut choisi par Néron pour comprimer cette révolte. Ses talents étaient éprouvés, et l'obscurité relative de sa naissance l'empêchait, croyait-on, d'être redoutable à l'empereur.

Vespasien partit donc pour la Palestine, emmenant avec lui son fils Titus, et, d'après l'historien Frédégaire, un corps important de 9000 Helvétiens.

Il conduisit vigoureusement la guerre, maintenant dans son armée une sévère discipline, et par sa manière d'être envers ses soldats, ferme mais bienveillante, il sut se les attacher, et leur inspirer un entier dévouement.

Après la mort de Néron, en 68, et celle de son successeur Galba, une lutte sanglante éclata entre Othon et le féroce Vitellius, qui commandait l'armée en Germanie, et que ses soldats avaient proclamé empereur.

Othon, vaincu, s'étant donné la mort, Vespasien, de son côté, fut proclamé empereur, avec enthousiasme, par son armée en Palestine. Il laissa le commandement de son armée à son fils Titus. Ce fut celui-ci qui termina la guerre en l'an 70.¹ La lutte

¹ La guerre terminée, les guerriers helvétiens qui y avaient pris part revinrent dans leur patrie, et c'est pour célébrer leur heureux retour que ceux qui étaient partis de la contrée d'Aventicum et de Payerne inscrivirent leur *ex voto*, en l'honneur de Jupiter et de la déesse Fortune, sur la pierre qui a été conservée sur l'ancien pont de Payerne.

avec Vitellius s'étant terminée, en 69, par la défaite de celui-ci, Vespasien, élu par le Sénat, fut alors généralement reconnu comme empereur.

Il régna, comme l'on sait, de l'an 69 à l'an 79, c'est-à-dire pour lui, depuis l'âge de 59 ans, jusqu'à celui de 69. Il gouverna l'empire avec fermeté et avec sagesse, s'appliquant à réparer les ruines et les désastres nombreux résultant des précédentes guerres civiles, de sorte qu'il est considéré comme ayant été un des meilleurs empereurs.

Il témoigna surtout sa faveur, avec la générosité la plus grande, à la ville d'Aventicum, qui, comme on sait, avait beaucoup souffert sous Vitellius.

Nous avons déjà indiqué un premier motif de cette bienveillance, savoir le bon accueil qu'il avait reçu, avec sa famille, dans le temps de sa défaveur, chez les Aventiciens, et les honneurs que ceux-ci lui avaient rendus.

Un second dut être, outre les services que lui avaient rendus, avec un entier dévouement, dans la guerre contre les Juifs, les guerriers helvétiques qui l'avaient accompagné dans son expédition de Palestine, la part, sans doute importante, que ces guerriers avaient prise à son élection à l'empire.

Grâce à ces services, nous voyons l'affection et la reconnaissance de Vespasien particulièrement exprimées dans les titres qu'il donna à Aventicum et à sa population. Ces titres sont les suivants : *Colonia pia, Flavia, constans, emerita, foederata*. Or voici quelle est leur signification.

Colonia, colonie, exprime le fait que cette cité n'était pas traitée comme une province soumise par les armes et ayant perdu son indépendance, mais comme une *colonie*, peuplée des nombreux

colons, qui y furent envoyés pour l'agrandir, et pour augmenter ainsi son importance. Les colons étaient surtout d'anciens soldats, récompensés de leurs services par des donations de terre ou par des emplois avantageux. ¹

Le mot *emerita*, émérite, rappelle, selon nous, les services importants rendus par les Aventiciens à Vespasien et à sa famille, et doit exprimer la reconnaissance de cet empereur et de son fils Titus. ²

Mais cet empereur exprima d'une manière plus spéciale encore son affection pour Aventicum, en lui donnant le nom de *Flavia*, flavienne, c'est-à-dire celui de sa famille, indiquant par là qu'il en faisait sa famille, et qu'il avait trouvé dans cette ville une patrie, dont il se faisait gloire d'être un citoyen.

Les mots *pia* et *constans*, pieuse et constante, font peut-être allusion à la fidélité de la population aventicienne pour Galba. Mais ces deux mots rappellent surtout la fidélité et l'attachement constant des Aventiciens pour Vespasien dans sa lutte contre son rival à l'empire, Vitellius.

Enfin le mot *fœderata*, alliée, signifie que la colonie aventicienne fut traitée par ces deux empereurs, et même par leurs successeurs, comme une alliée, ayant conservé son indépendance, ses institutions propres, ses privilèges et ses franchises.

¹ Le titre et les prérogatives d'une *colonie* (*colonia civium Romanorum*) étaient fréquemment accordés à une ville de province où l'on n'avait conduit aucune colonie. En effet, ce titre était préféré à celui de Municipale, parce qu'il rattachait directement la ville à Rome, dont elle était réputée émaner directement. (*Darenberg et Saglio, Dict. des antiquités.*)

² Qui témoigne à Aventicum la même faveur que lui avait témoignée Vespasien.

— Si, à la vérité, nous voyons indiqué sur une inscription un certain Paternus comme *curateur* de la colonie aventicienne, il y a lieu de penser que ce haut magistrat était moins un gouverneur de la colonie, placée sous son autorité, qu'un simple représentant de l'empereur, chargé d'exercer sur elle la protection et l'autorité impériales, et de veiller à sa bonne administration, surtout à celle de ses finances.

Voici ce que, d'après le dictionnaire du canton de Vaud, de MM. Martignier et De Crousaz, l'historien Frédégaire rapporte sur ce que firent pour Aventicum Vespasien et Titus.

« Vespasien bâtit le capitolé, et fit construire la
» ville d'Aventicum. Celle-ci fut achevée, après lui,
» par son fils Titus, qui en fit la plus belle ville de
» la Gaule cisalpine. Titus parcourut toute la Gaule,
» et il embellit la ville d'Aventicum parce qu'il
» l'aimait particulièrement.

Assurément on ne peut admettre que la ville d'Aventicum ait été tout entière construite par Vespasien, mais il l'agrandit par de nombreuses et nouvelles constructions, et son œuvre, commencée par lui, fut achevée par son fils.

B. GOLLIEZ, pasteur.

STATUTS, ORDONNANCES ET COUTUMES DE CORSEAUX

S'en suivent les *Status* — ordonnances et Coutumes du Village et Communauté de Corsaux ¹ rédigées par Ecript, et mises par

¹ Ce document est de 1608. Nous le donnons d'après une copie du siècle passé, copie très fidèle, l'orthographe seule a été quelque peu rajeunie par le copiste: Un pour ung, coutumes pour coutumes, communauté pour communaulté, Corsaux pour Corsaulx, toute pour toutte, lûes pour leues, pleine pour pleyne, etc. Nous indiquons en note les variantes importantes.

L'original et la copie nous ont été communiqués par M. Ch. Dénéreaz, professeur.